

APPEL À COTISATION

2026



Chère Consœur, Cher Confrère,

L'Ordre national des pharmaciens a poursuivi en 2025 une mobilisation soutenue au service de la profession et de la santé publique.

Au cours de l'année écoulée, ce sont de nombreuses réunions, consultations, auditions institutionnelles et actions de terrain qui ont été conduites en proximité avec le soutien de 690 conseillers ordinaires et suppléants, pour accompagner les évolutions réglementaires, soutenir l'exercice professionnel et promouvoir la qualité des pratiques. L'Ordre a également renforcé sa présence auprès des pouvoirs publics et de ses partenaires, afin que la voix des pharmaciens soit entendue sur des sujets comme le maillage et l'accès aux soins, en lien notamment avec les remises sur les médicaments génériques, les ruptures avec l'assise législative obtenue pour le DP-disponibilité, l'extension des missions de premier recours des pharmaciens avec la généralisation d'Osys (Orientation du système de soin) ou la financiarisation. Il s'est engagé pour mieux faire connaître les métiers de la pharmacie et susciter des vocations auprès des jeunes publics par une campagne qui amorce sa 3e année d'existence sous le slogan interpellatif : Pharmacien, le moins connu des métiers connus.

Cette mobilisation n'aurait pu être menée sans la contribution de chacun à travers la cotisation ordinaire. Celle-ci est établie pour couvrir strictement les missions fixées par la loi.

Sur les dix dernières années, l'évolution de la cotisation a été maîtrisée. Elle n'a augmenté que de 5,3 % et corrigée de l'inflation, elle a en réalité diminué d'environ -13 % sur cette période, témoignant d'une gestion rigoureuse et d'un usage mesuré des ressources. En 2026, la cotisation se stabilise, confirmant cette volonté de continuité et de responsabilité.

Parallèlement, l'Ordre poursuit et accélère un vaste programme de modernisation de son offre de services

Les projets engagés visent à simplifier les démarches, dématérialiser et sécuriser les procédures, partager des informations professionnelles, et optimiser le fonctionnement interne pour répondre avec davantage de réactivité et d'efficacité à vos besoins dans tous les modes d'exercice.

En conclusion, nous souhaitons réaffirmer notre engagement, et sommes soucieux d'être au plus juste dans la gestion des cotisations, au service de la profession et de l'intérêt général.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Veuillez croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Alain DELGUTTE

Trésorier du Conseil national
de l'Ordre des pharmaciens



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES PHARMACIENS

Direction Administrative
et Financière